



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

jeunes

Question écrite n° 114346

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'information des jeunes relative à la protection sociale de leur activité de saisonniers durant l'été. En effet, pour de nombreux jeunes, leur premier mois d'activité professionnelle s'accompagne de différentes déconvenues, notamment quant aux difficultés à obtenir le règlement de leurs heures supplémentaires ou au paiement des extras, qu'ils ont effectué. Il conviendrait donc d'envisager et de diffuser une information préventive sur les difficultés de ces jeunes quand ils prennent ce genre de jobs d'été. Il pourrait aussi s'avérer utile de sensibiliser les Chambres des métiers, sur les risques pris par les employeurs qui n'hésitent pas à s'adonner à de telles pratiques. Il lui demande en conséquence, de lui préciser sa position sur ces suggestions.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 114346

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 juillet 2011, page 7590

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)